

# **Harmonisation de l'informatique de la justice pénale – HIJP**

**Le programme d'harmonisation de l'informatique de la justice pénale  
(HIJP)**

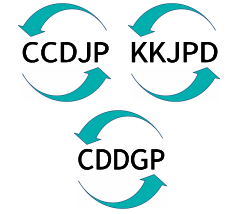
**Etat des travaux**

Présentation dans le cadre du 16e séminaire d'informatique juridique de Macolin

**5 Avril 2016**

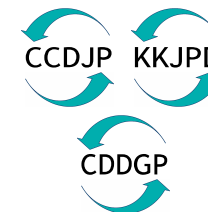
**Andreas Brunner**

Président de la direction du programme HIJP



## Agenda

- 1. Informations sur le programme HIJP**
- 2. Vue d'ensemble des projets HIJP**
- 3. Informations détaillées sur les projets prioritaires HIJP**
  - a. Projet traitement des affaires (P01)**
  - b. Projet SCPT (P05)**
  - c. Projet sdition par vidéoconférence (P10)**
  - d. Projet e-Dossier PDF (P17)**



## Développement de la vision HIJP

### Vision HIJP (état lors de l'AA 2014):

*La Confédération et les Cantons harmonisent leurs systèmes informatiques dans le domaine de la justice pénale et en assurent de concert le développement complet. S'appuyant sur 3 à 4 solutions informatiques, dans un environnement fédéral et sur une base volontaire, HIJP crée un «paysage de solutions» économique et orienté vers le futur qui offre des avantages à la fois à l'ensemble des partenaires qu'à chacun d'entre eux. De plus, il faut viser la consistance de la chaîne des processus allant de la police au système pénitentiaire en passant par le ministère public et les tribunaux dans chaque Canton et auprès de la Confédération.*

À cet effet est lancé le programme HIJP (Harmonisation des systèmes informatiques de la justice pénale) en parallèle à l'harmonisation de l'informatique policière suisse (HIP). Les deux programmes sont étroitement coordonnés.

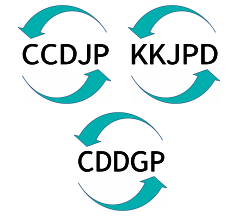
### Vision HIJP (aujourd'hui):

***Les cantons et la Confédération assurent une mise en œuvre coordonnée de l'harmonisation des systèmes informatiques de la justice pénale en Suisse en réalisant ensemble ce qui est nouveau et en harmonisant progressivement l'existant. .***

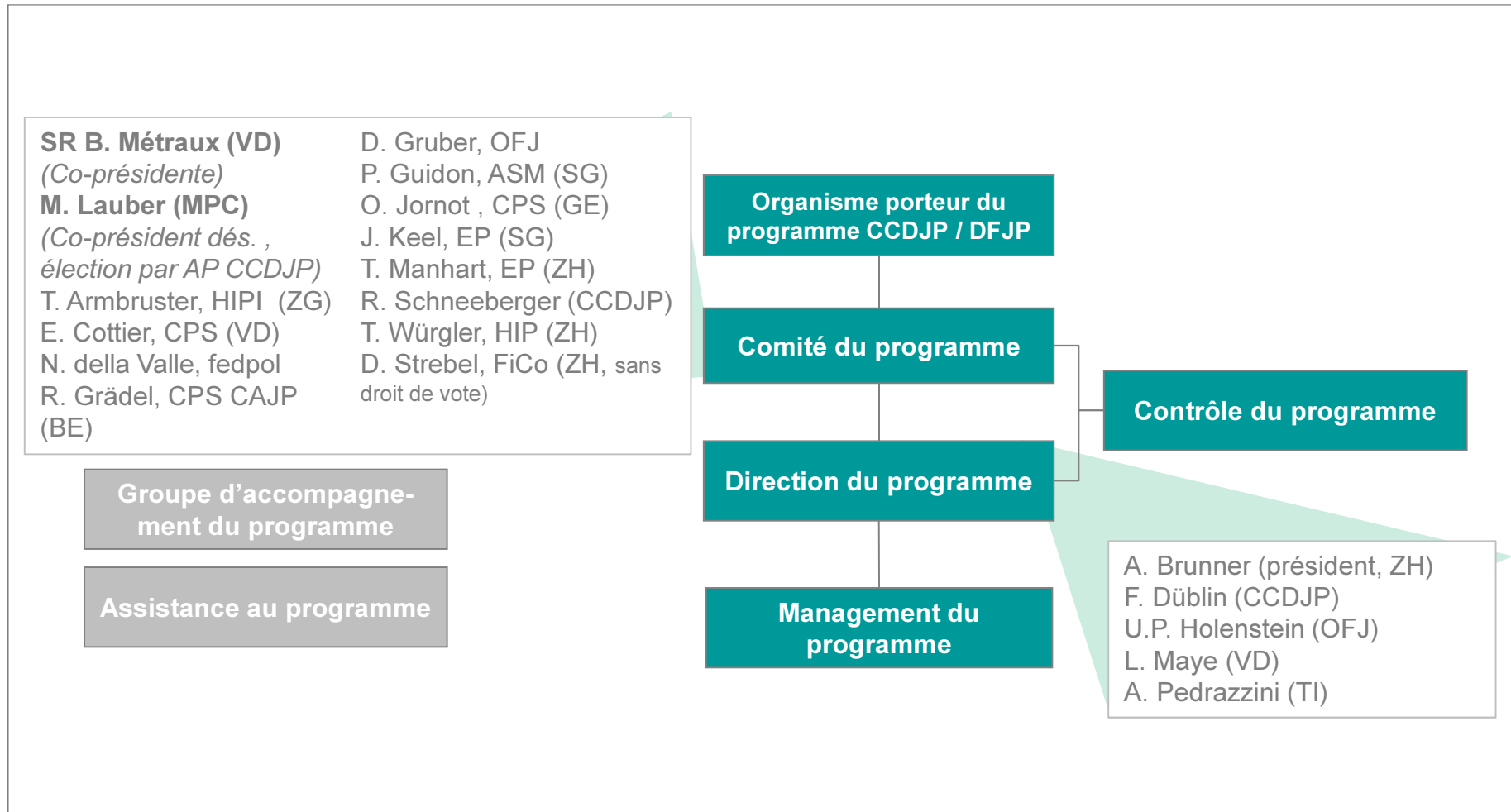
***HIJP a pour objectif de créer une chaîne de processus intégrée de la police à l'exécution des peines en passant par le ministère public et les tribunaux dans les cantons, et entre les cantons et la Confédération. S'appuyant sur un nombre restreint de solutions informatiques, dans un environnement fédéral et sur une base volontaire, HIJP crée un « paysage de solutions » orienté vers le futur, qui offre des avantages à l'ensemble des partenaires et à chacun d'entre eux.***

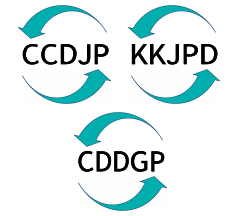
**Remarque :** HIJP travaille en étroite coordination avec HIP et est conscient du fait qu'à un certain moment, il peut y avoir des besoins de coordination avec d'autres programmes de l'informatique de la justice.

Source: Convention HIJP

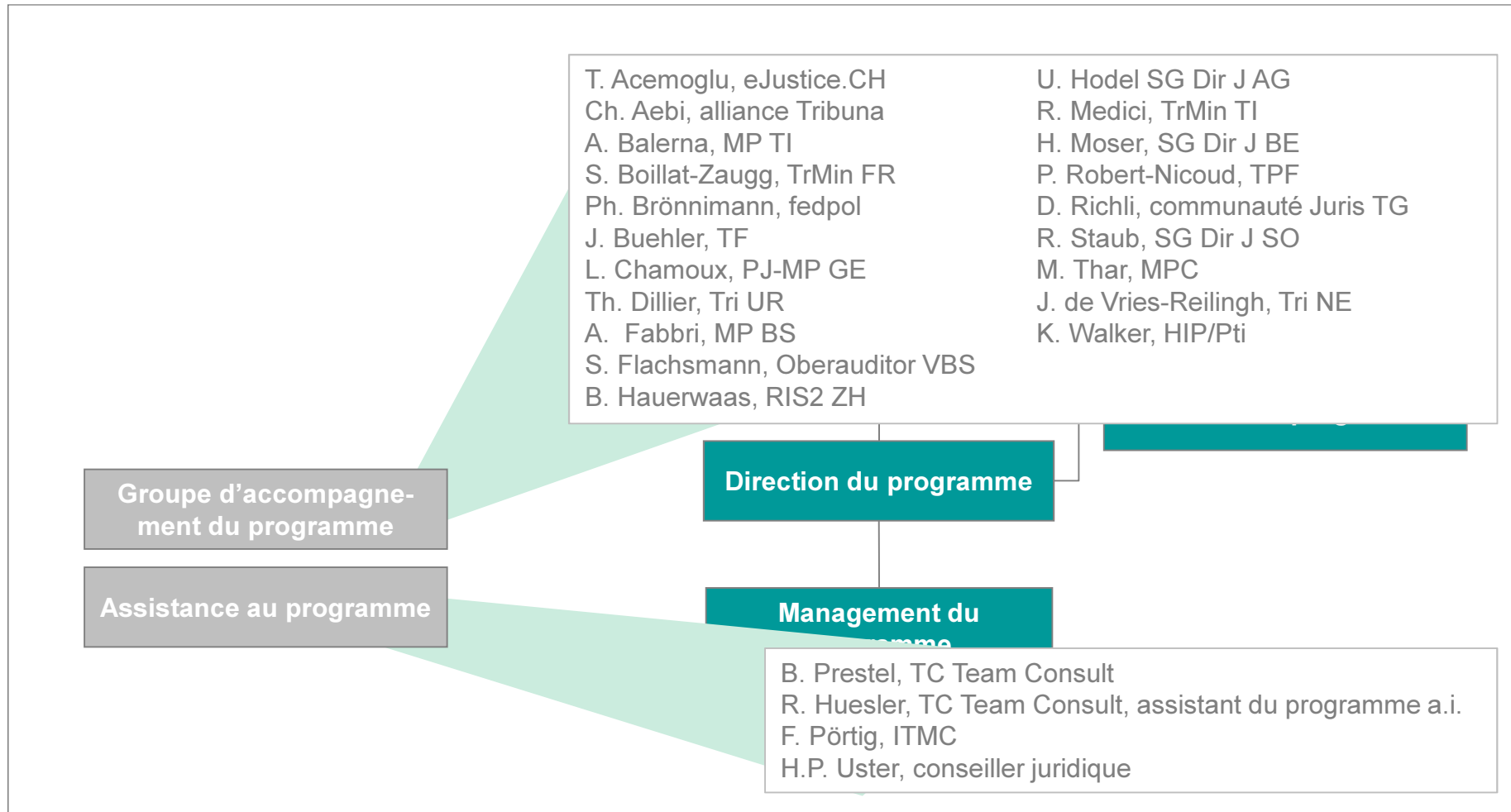


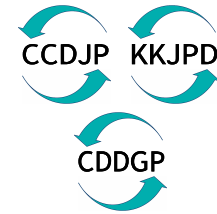
## Organisation actuelle du programme HIJP (1/2)





## Organisation actuelle du programme HIJP (2/2)





## Organisation future HIJP – Nouvelle conception de la direction du programme

### Objectif:

- Réorganisation de la direction du programme dès l'assemblée d'automne 2016.

### Principes:

- Ses membres doivent être des professionnels d'un niveau élevé et seront les porte-drapeau du programme HIJP.

La future DP HIJP (dès 2017):

- Est davantage soutenue par le programme manager
- Se réunit entre 6 et 8 fois par an
- Doit être constituée d'au maximum 10 personnes

### Compétences requises:

- IT
- Alliances
- Ministères publics
- Exécution des peines
- Juges
- Représentativité linguistique (a/f/i)
- Représentativité au sein de la Confédération (DFJP, OFJ, MPC)

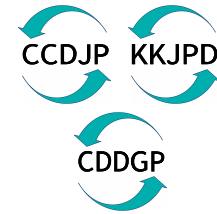
### DP HIJP dès 2017 – Composition

#### Membres existants:

- Florian Düblin, SG adj. CCDJP
- Urs Paul Hostenstein, OFJ
- Laurent Maye, MP VD

#### Membres candidats:

- L'intérêt des candidats est vérifié



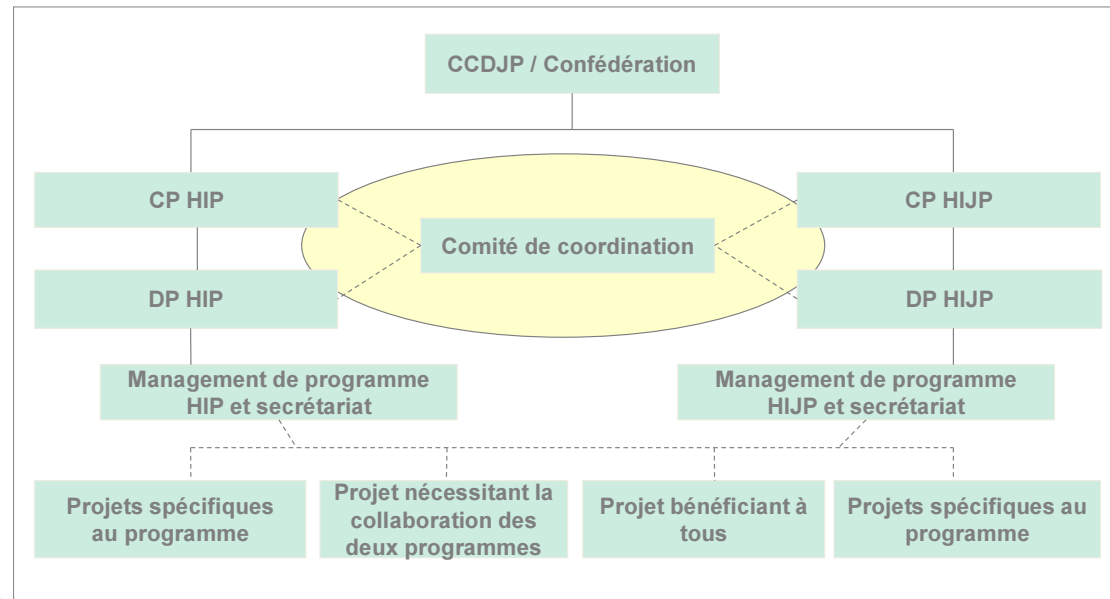
## Collaboration HIJP - HIP

### Accords

- Même organisme porteur du programme (CCDJP et Confédération)
- Même principe «Harmoniser pas à pas l'existant, aborder ce qui est nouveau ensemble»
- Même modèle de financement pour le programme (par l'organisme porteur) et pour les projets (pas les partenaires de projet participants)
- Participation facultative
- Prise en considération de la pression d'économies budgétaires auprès des cantons et de la Confédération

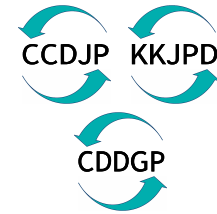
### Différences

- HIP fonctionne déjà depuis 4 ans, s'appuie sur une convention valable ainsi que sur une organisation éprouvée et s'occupe exclusivement du domaine Police
- La direction du programme HIP consiste en 10 responsables IT de corps de police des cantons et de la Confédération



### Prochains pas

- Une fusion trop étroite des deux programmes apparaît momentanément plutôt contreproductive
- Une consolidation à plus long terme des managements des programmes y compris les back-offices ainsi que les comités de programme pourrait avoir un sens
- A court terme, les deux comités de programme ont proposé la mise en oeuvre d'un organe de coordination composé des membres des deux comités de programme

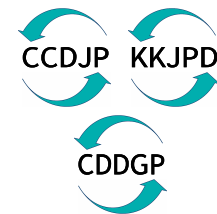


## Convention HIJP

### Etat de la ratification de la convention HIJP (Fin Mars 2016):

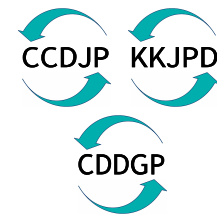
- 6 cantons ont déjà ratifié: UR, JU, TG, GR, SH et ZH.
- Le ministère Public de la Confédération a confirmé sa participation au programme HIJP.
- La requête de ratification du DFJP au Conseil Fédéral est prête et se trouve en consultation interne à l'administration fédérale.





## Liste des projets prioritaires

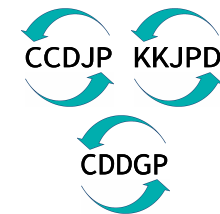
No.	Titre du projet	Etat / Travaux effectués	Prochains pas
P01	Traitement des affaires / normalisation des interfaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire du paysage de solutions informatiques existe</li> <li>▪ Vue d'ensemble des interfaces réalisées sans ruptures de traitement existe</li> <li>▪ Première proposition de projet existe</li> <li>▪ Développement d'un mandat de projet conjoint avec HIP en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approbation du mandat de projet par les CP HIJP et HIP</li> </ul>
P05	SCPT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Processus et besoins uniformes au niveau cantonal ne sont pas encore définis</li> <li>▪ Projet au niveau fédéral en phase de constitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement de collaborateurs au niveau cantonal (2 places, approuvées par la CCDJP)</li> </ul>
P10	Audition par vidéoconférence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse coûts-bénéfices effectuée</li> <li>▪ Proposition de projet existe</li> <li>▪ Une recommandation a été élaborée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achèvement du «vademecum»</li> <li>▪ Collecte de retours de la part du groupe d'accompagnement</li> </ul>
P17	«eDossier pdf» comme solution transitoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposition de projet existe</li> <li>▪ Elaboration d'une recommandation en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du «vademecum»</li> <li>▪ Collecte de retours de la part du groupe d'accompagnement</li> </ul>



## Liste des projets avec un statut de candidat

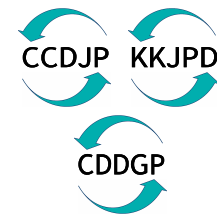
No.	Titre du projet	Etat / Travaux effectués	Prochains pas
K03	Assistance à la participation de cantons intéressés à ROSnet (Logiciel pour le programme ROS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contacts réguliers assurés au niveau DP HSI – DP ROS</li> <li>▪ Présentation de ROSnet à la DP HIJP effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prochains pas encore ouverts</li> </ul>
K04	Regroupement d'activités portant sur l'„Electronic Monitoring“	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet est dans les temps et budget: intégration dans le programme HIJP au niveau opérationnel clarifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentielle collaboration EM-HIJP à clarifier</li> </ul>
K07	Archivage / accès centralisé aux actes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de réponse à la motion Bischof est publié</li> <li>▪ Projet de norme existe (CHJusML pour l'échange de données entre ministère public et tribunaux resp. Entre tribunaux de différentes instances)</li> <li>▪ Premières réflexions sur le thème «e-Dossier» existent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau projet de consultation électronique des actes en examen</li> </ul>

**Remarque:** Projet K08 «Interface avec les banques» éliminé



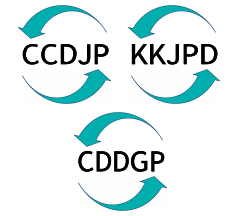
## Liste des projets en observation

No.	Titre du projet	Etat / Travaux effectués	Prochains pas
B02	«Harmonisation des codes», ensemble avec HIP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet-clé est l'harmonisation des codes RIPOL et VOSTRA</li> <li>▪ Décision de réaliser un <i>téléchargement centrale des codes</i> (septembre 2015)</li> <li>▪ <i>Centre de coordination pour l'harmonisation des codes</i> opératif dès octobre 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer l' Implication de HIJP au projet HCT commun à HIP et à l'OFJ</li> <li>▪ A ce moment, aucune activité de HIJP n'est nécessaire</li> </ul>
B06	Centralisation des données de base (données de personnes, IAM - Identity and Access Management, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarifications en cours à l'intérieur de l'administration fédérale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• IAM – Identity and Access Management auprès du DFF et du DEFR (pré-condition prioritaire E-Government B2.06)</li> <li>• Utilisation plus étendue du No. AVS à 13 chiffres (Demande CDCF sur proposition du groupe de travail CSI «Numéro AVS comme identificateur unique») auprès du DFF</li> <li>• Base de données adresses centralisée (Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 12.3661) auprès du DFJP</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le secrétariat général de la CDDJP les projets de la Confédération</li> </ul>



## Liste des projets à l'état d'idée

No.	Titre du projet	Etat / Travaux effectués	Prochains pas
I11	Communication automatique des décisions pénales prises par les autorités cantonales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accepté dans la liste en Oct. 14; aucun travail spécifique effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I12	Signature électronique (entre magistrats)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en Avril 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I13	Doodle privatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en Avril 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I14	Base de données des traductions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en Avril 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I15	Gestion du matériel ADN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en Avril 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I16	Gestion des séquestres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en Avril 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I18	«Hôtel» – système de réservation de la justice pénale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en automne 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>
I19	«Crawler» – Google de la justice pénale (base de données des enquêtes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement accepté en Mars 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une analyse coûts-bénéfices</li> </ul>



## Lien avec la stratégie, situation de départ et objectifs du projet Traitement des Affaires

### Lien avec la stratégie

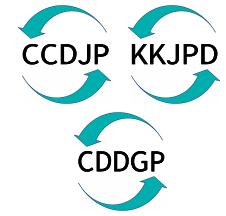
Le projet "Traitement des affaires" présente un lien fort avec la vision HIJP et contribue de manière essentielle à la partie de cette vision qui a trait à la création d'une chaîne des processus allant de la police à l'exécution des peines, en passant par les ministères publics et les Tribunaux.

### Situation de départ

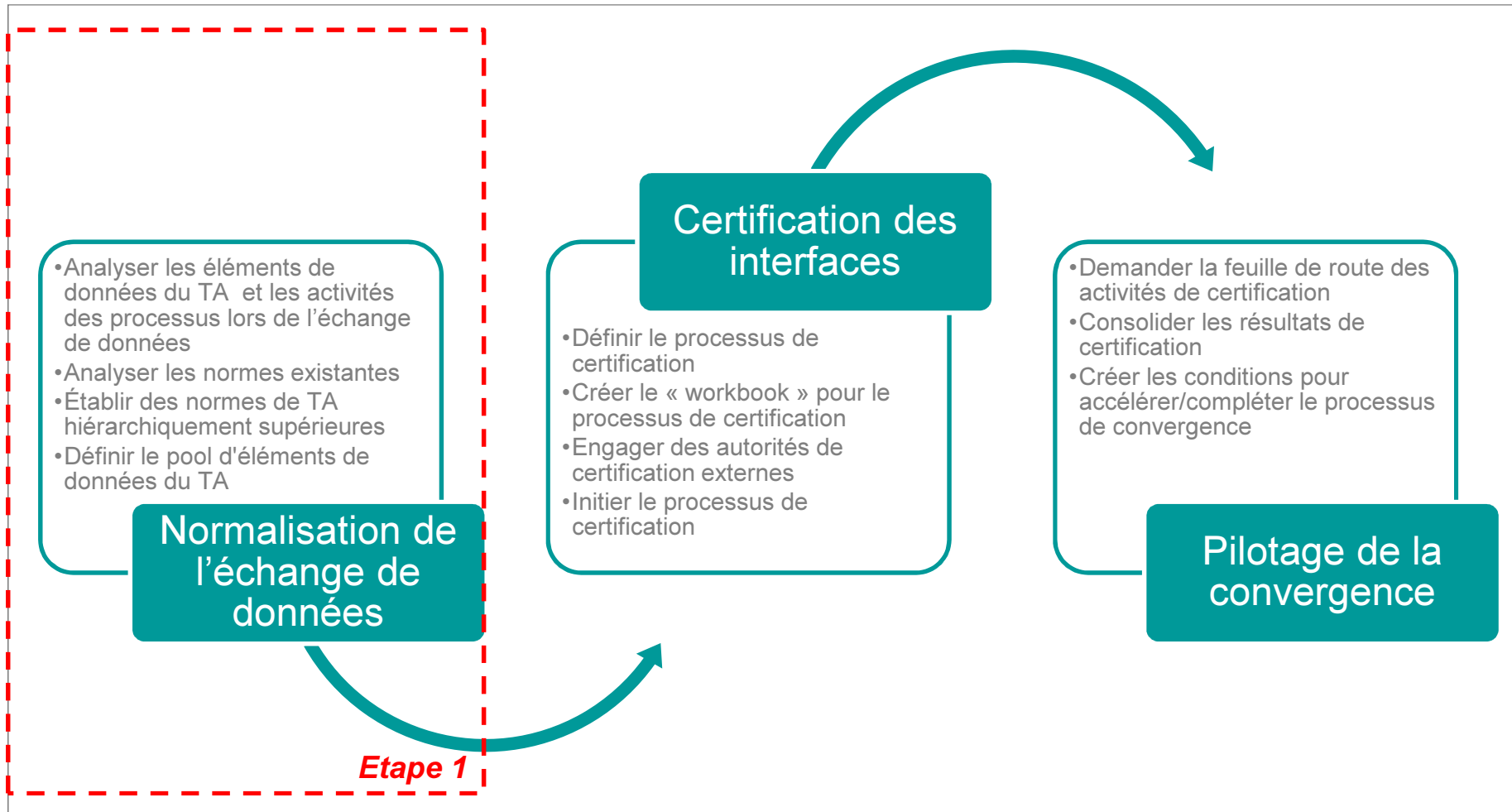
- *Déterminant*: le nouveau CPP est le déterminant principal d'une harmonisation de l'échange de données et du traitement des affaires
- *Difficulté*: les autorités cantonales, largement autonomes et organisées très différemment rendent la normalisation des processus de travail très difficile
- *Solution potentielle*: une harmonisation qui se base, pour l'instant, sur la normalisation et la structuration du trafic des données et des contenus

### Objectifs

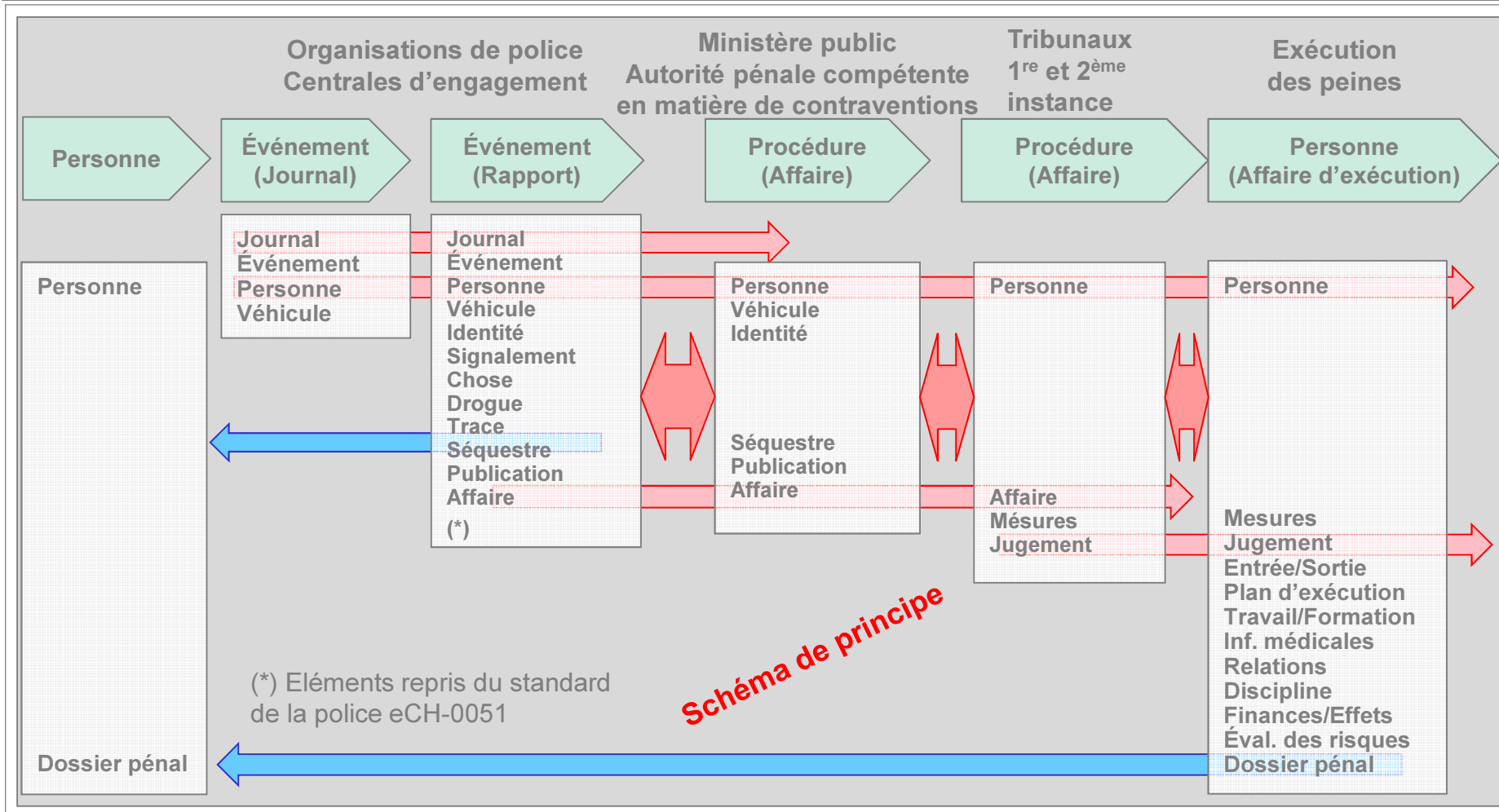
- Normalisation des éléments de données à transmettre ainsi que des technologies mises en oeuvre pour l'échange des données au travers de toute la chaîne de la justice pénale
- Certification des interfaces de données existantes
- Pilotage de la convergence par un modèle de référence

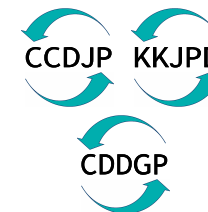


## Approche globale - étapes principales



## Principe - Les éléments de données de la justice pénale





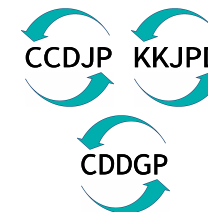
## Structuration du projet TA étape 1



<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse orientée données du CPP</li> <li>▪ Analyse des standards d'échange de données pertinents</li> <li>▪ Détermination du besoin d'harmonisation des données pertinentes</li> <li>▪ Choix des conseillers techniques externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des projets d'interface en cours</li> <li>▪ Établissement des initiatives de développement du standard</li> <li>▪ Établissement d'une expertise technique</li> <li>▪ Rédaction du standard partiel</li> <li>▪ Approbation du standard partiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des projets d'interface en cours</li> <li>▪ Établissement des initiatives de développement du standard</li> <li>▪ Établissement d'une expertise technique</li> <li>▪ Rédaction du standard partiel</li> <li>▪ Approbation du standard partiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des projets d'interface en cours</li> <li>▪ Établissement des initiatives de développement du standard</li> <li>▪ Établissement d'une expertise technique</li> <li>▪ Rédaction du standard partiel</li> <li>▪ Approbation du standard partiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolidation des standards partiels</li> <li>▪ Procédure de consolidations selon les processus eCH.ch</li> <li>▪ Acceptation du nouveau standard</li> </ul>
--	---	---	---	---

**Direction du projet et activités d'assistance**



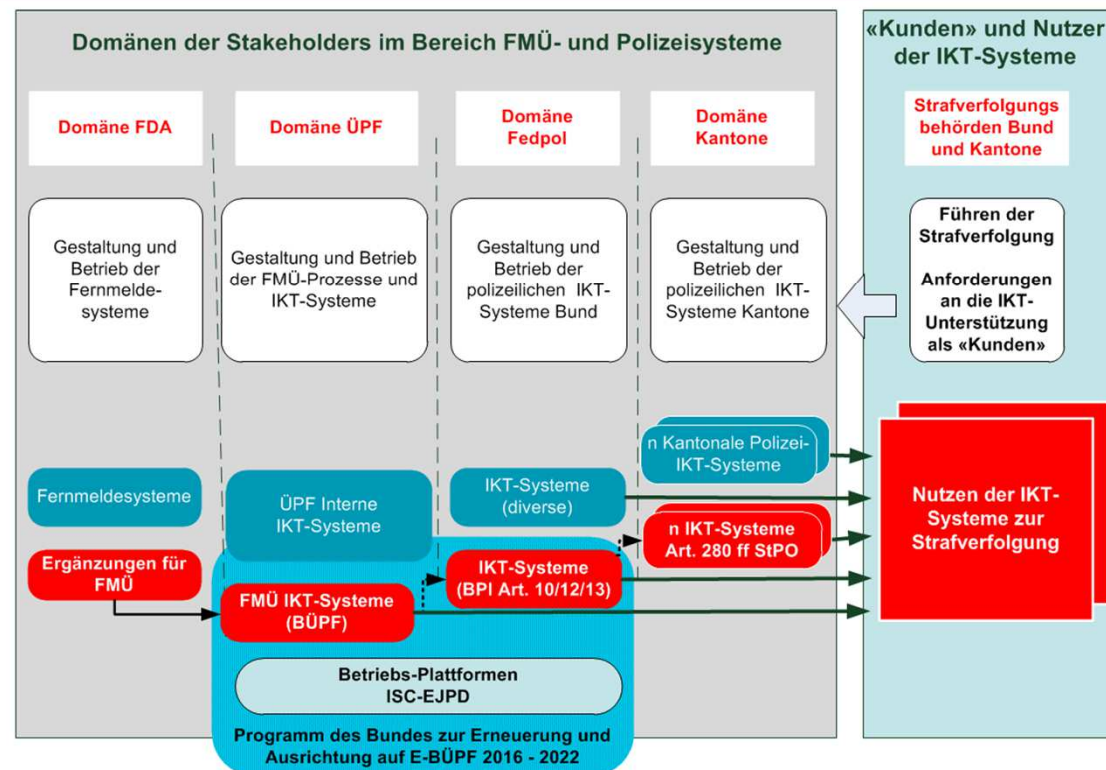


## Organisation du projet et rôles

Rôle dans l'organisation de projet	Nom / organe	Fonction
<b>Mandant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CP HIJP, association du CP HIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organe responsable du projet</li> </ul>
<b>Conduite du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DP HIJP (responsable de la conduite)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage du projet</li> </ul>
<b>Direction de projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvert, dans une première phase PM HIJP (év. pour la totalité de la phase de projet)</li> <li>(association PM HIP (chef du département "projets"))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion courante du projet au quotidien</li> </ul>
<b>Equipe de projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>GT mandat projet TA HIP-HIJP</li> <li>+ autres membres (en cas de besoin, à déterminer, en tous les cas si l'exécution des peines est concernée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités du projet</li> </ul>
<b>Groupe technique de validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Architectes IT, des fournisseurs de solutions et "développeurs" + 1 indép.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expertises techniques et validation</li> </ul>
<b>Sounding Board</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de la table ronde</li> <li>+ autres membres (à déterminer selon les besoins)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Feedback concernant les résultats des projets (partiels)</li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôleurs / tenue des comptes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle</li> </ul>

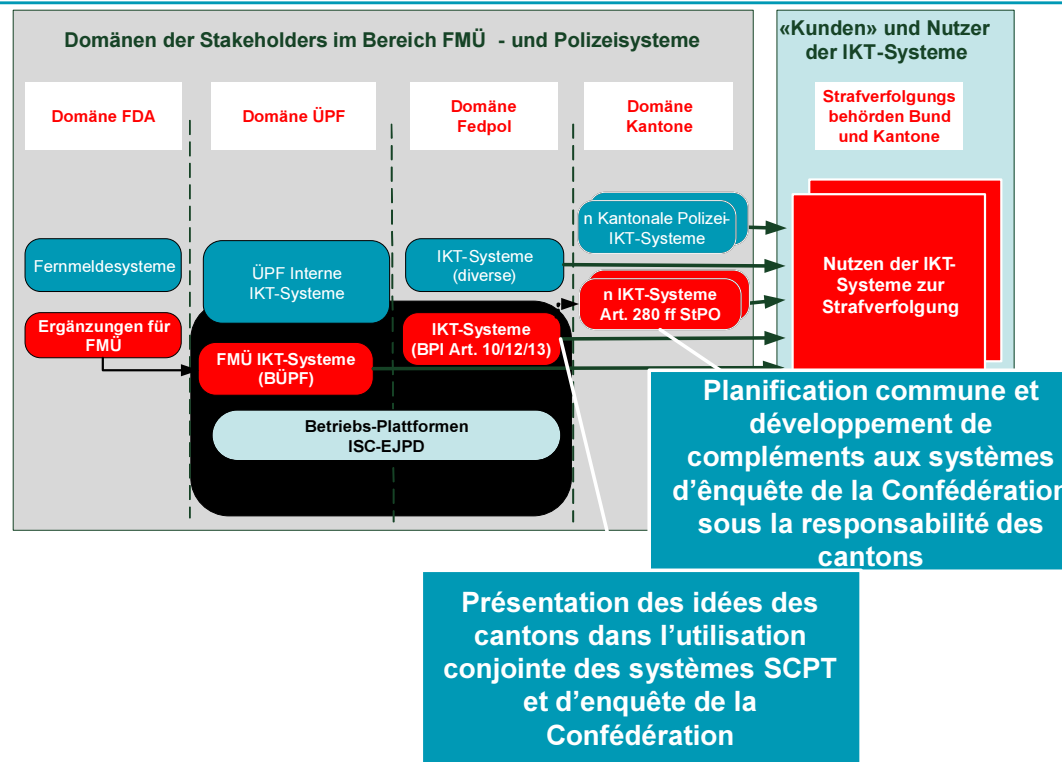
## Projet SCPT, selon Fritz Pörtig, ITMC (1/4)

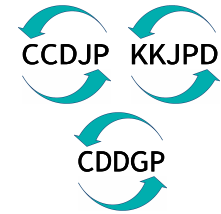
**La Confédération planifie d'investir env. 100 m CHF dans le renouvellement et l'extension des systèmes SCPT et d'enquête du service SCPT et Fedpol dans les années 2016-2022**



## Projet SCPT, selon Fritz Pörtig, ITMC (2/4)

**A condition que les cantons mènent une action coordonnée dans HIP et HIJP, ils pourront profiter du développement des systèmes de la Confédération et auront l'opportunité de développer ensemble leur propres nouveaux systèmes dans le domaine SCPT**



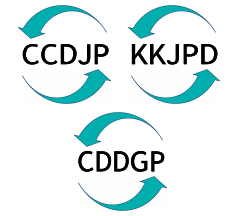


## Projet SCPT, selon Fritz Pörtig, ITMC (3/4)

### **Bénéfices d'une apparence coordonnée face à la Confédération dans le programme SCPT avec une voix des autorités de poursuite pénale (HIP/HIJP) et un développement commun**

---

- **Présentation des besoins des cantons dans le développement des systèmes SPCT du service correspondant.**
- **Présentation des besoins des cantons dans le développement des systèmes de détection ultérieurs de Fedpol.**
- **Utilisation conjointe des développements des systèmes de Fedpol selon les Art. 10/12/13 de la LSIP.**
- **Opportunité de développer ensemble et une seule fois les fonctions SCPT de la responsabilité des cantons.**
- **Opportunité, via l'environnement applicatif SCPT ajusté et normé, de grouper les compétences SCPT et de trouver de nouvelles formes de collaboration entre cantons.**

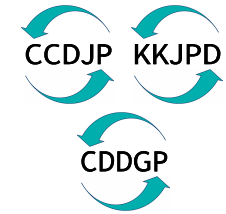


## Projet SCPT, selon Fritz Pörtig, ITMC (4/4)

### Conditions préalables pour pouvoir profiter des bénéfices de la modernisation des systèmes de la Confédération

---

- Capacité de la part des autorités de poursuite à s'accorder tôt sur leurs intérêts à l'intérieur des cantons et parler d'une seule voix face à la Confédération (service SCPT / Fedpol)
- Capacité de la part des autorités de poursuite à déléguer des représentants dans les comités de pilotage et de conduite ainsi qu'au programme qui disposent des capacités et des compétences nécessaires et qui sont capables de créer des situations Win-Win.
- Capacité des cantons à développer ensemble de manière unitaire les parties spécifiques aux cantons.



## Situation de départ

### Des déploiements de la technologie réussis à grande échelle

- France et pays baltes: Déploiement d'un réseau de stations sur tout le territoire (Police, palais de justice et prisons) (**2012 et 2013**)
- Révolution dans la manière de travailler: **plus efficace et plus économique**

### Des possibilités concrètes offertes par le nouveau CPP suisse

- L'audition par vidéoconférence ainsi que son enregistrement est **expressément prévue** (Art. 144 CPP, al.1 et 2) dans les cas où la comparution est difficile
- **Simplification de la procédure** en cas d'existence de l'enregistrement d'une audition (Art. 78 CPP, al. 5<sup>bis</sup> et 6)

### Une diffusion à l'international en augmentation

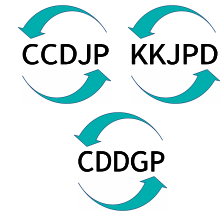
- Plus de **40 pays** ouvrent ce moyen à l'entraide judiciaire. Le nombre est en **augmentation**.

### Une technologie bon marché et mûre

- **Coût d'une station** de vidéoconférence amovible ou mobile est en **baisse constante** (moins de 1'000 CHF par station est une réalité aujourd'hui).
- Mise en œuvre de la technologie facile

### Des initiatives individuelles en cours

- **MPC**, Ct. **SG** et **VD**, sont déjà actifs dans ce domaine
- D'autres cantons s'y intéressent (tests, etc.)
- Ces initiatives ne sont pas coordonnées entre elles, avec le risque de mettre en œuvre des systèmes peu interopérables...



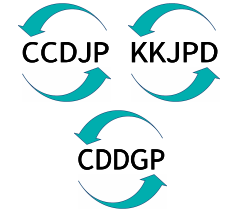
## Avantages

### Avantages quantitatifs

- ✓ Diminution des transfèrements intercantonaux de prévenus (de env. 4'000 sur 18'000 par année)
- ✓ Libération de places dans les cellules
- ✓ Diminution des déplacements des procureurs, avocats, témoins, experts et interprètes sur le plan national et international

### Avantages qualitatifs

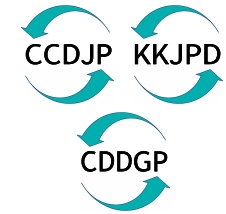
- ✓ le magistrat en charge du dossier interroge lui-même le justiciable situé dans l'autre canton ou dans l'autre pays (40 pays)
- ✓ Meilleure protection des droits de la victime et de l'anonymat du témoin
- ✓ Meilleur niveau de sécurité face aux détenus dangereux
- ✓ organisation de séances de coordination
- ✓ exécution des peines : visites virtuelles familiales
- ✓ utilisable aussi sur le plan des affaires civiles



## Vision et enjeux

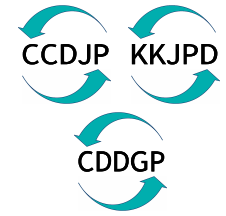
- Quadrillage rapide de toute la Suisse (procureurs, juges, police, prisons) avec des technologies compatibles.
- Mise en œuvre de l'audition par vidéoconférence comme instrument complémentaire aux auditions « face à face » selon l'appréciation de la personne chargée des affaires, mais en particulier lorsque la situation l'exige (sécurité, frais / temps de déplacement importants)
- Pilotage du changement « culturel » qui accompagne la mise en œuvre de la vidéoconférence





## Effacité économique – Potentiel d'économies (estimation)

- 300 stations distribuées (fixes ou mobiles) en Suisse:
  - 700 – 1'700 Fr. par station à l'achat (selon matériel)
  - env. 350 Fr. par station de coûts de communication par année (selon configuration et utilisation)
- Economie nette attendue:
  - 3'500'000 Fr. par année
  - 200t CO<sub>2</sub> par année



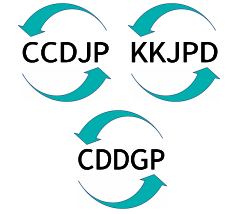
## Situation de départ

La constitution d'un dossier judiciaire sur seul support papier comporte des limitations au niveau de sa consultation par les divers intervenants. Il entraîne aussi des soucis d'intendance lors de sa transmission à une autorité de recours en cours d'instruction.

Le Ministère public central vaudois a adopté à satisfaction une approche simple et efficace pour numériser ses dossiers au moyen de scanners performants recto-verso et d'un bon logiciel d'édition de fichiers PDF.

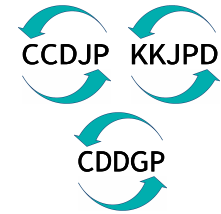
Pour structurer l'information, la méthode Fetter<sup>1</sup> est préconisée. Elle consiste à créer **un seul document PDF répliquant l'entier du dossier physique, dont le contenu est structuré au moyen de « signets »** permettant une navigation rapide analogue au dossier papier. Le dossier numérique peut ainsi être lu par quiconque, par n'importe quel moyen électronique et dans une structure familière car similaire au dossier physique. Chaque canton ou autorité pénale peut conserver sa propre structure de dossier, de sorte qu'aucune modification des habitudes ni unification des manières de travailler n'est nécessaire.

1: Du nom du Procureur vaudois Sébastien Fetter, qui a eu l'idée de ce procédé simple et ingénieux



## Pourquoi numériser?

- un seul scannage profite à tous (procureur, juges, avocats, experts, etc.) et évite les photocopies ultérieures
- le magistrat garde la maîtrise de l'information lorsque le dossier papier est transmis à l'autorité de recours en cours d'instruction pénale ou civile
- la mise à disposition du dossier aux parties est simplifiée : pas de salles de consultation à réserver ni d'envoi, pas de contrôle de l'intégrité du dossier avant et après consultation
- les membres d'un tribunal collégial peuvent étudier le dossier simultanément, n'importe où et sans déplacement physique
- en situation d'urgence, le procureur de permanence accède immédiatement à son dossier ou à celui de son collègue depuis n'importe où
- dépouillement confortable du dossier, possibilité de recherches plein texte, de mises en valeur, d'annotations réversibles, etc.
- simplification dans les échanges entre autorités (commissions rogatoires, procédures de fixation de for)
- diminution de l'encombrement lors des déplacements (commissions rogatoires, réunions de coordination)
- impact écologique positif (diminution de consommation papier, diminution des déplacements physiques)



## Recommandations HIS/HIJP

### Recommandations

Les avantages et la simplicité de sa mise en œuvre et de son utilisation justifient de recommander l'adoption de la méthode Fetter à l'ensemble de la justice pénale, à tout le moins dans les cas suivants :

- procédures d'une certaine ampleur (p. ex. de nature économique, ou impliquant un grand nombre de parties, ou encore nécessitant la mise en œuvre d'un expert)
- procédures dans lesquelles intervient une arrestation
- procédures dans lesquelles une personne est signalée auprès de la police
- procédures faisant l'objet d'une fixation de for
- procédures pour lesquelles il est prévisible qu'elles feront l'objet d'une mise en accusation devant un Tribunal.

### Critères de base

Simplicité, efficacité et sécurité de l'accès aux documents.

### Nouveau projet de consultation électronique des actes (K07)

Cette recommandation est compatible et complémentaire avec un éventuel nouveau projet de consultation électronique des actes.